

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5291

présenté par
M. Lamirault

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 33, après le mot :

« promouvoir »,

insérer les mots :

« la préservation, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , pour atteindre les objectifs inscrits dans le programme national sur l'ambition en agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à rappeler l'importance du maintien des exploitations en agriculture biologique, et de rappeler la nécessité d'atteindre les objectifs inscrits dans le programme national sur l'ambition en agriculture biologique.